

- **Risque mildiou : le risque théorique reste faible à moyen en fonction des secteurs. Cependant, avec le temps humide de ces derniers jours, des petites sporulations ont eu lieu en Eure et Loir et dans le Loiret. Il s'agit de sporulations très proches de 2, donc le risque existe pour les variétés sensibles au mildiou.**

MILDIOU

Observations sur le réseau

A noter que les prévisions météo utilisées dans le cadre du BSV se sont arrêtées depuis le 02 août.

Utilisation du modèle Mileos® (www.mileos.fr)

Rappel interprétation du risque mildiou avec le modèle Mileos®

Attention, cette année nous ne prendrons plus en compte le calcul des générations pour déclencher les traitements. Le conseil se fera uniquement sur le seuil de spores produites. En 2018, les déclenchements seront basés sur le cumul des poids de contamination (un nouvel indice encore plus précis, en cours de test).

Pour que le seuil de nuisibilité soit atteint, il faut que le niveau de risque soit atteint:

- **Moyen** pour les variétés sensibles,
- **Élevé** pour les variétés sensibles et intermédiaires,
- **Très élevé** pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes,

+ et que les conditions climatiques soient favorables à la libération de spores.

A noter que la sensibilité sur feuillage n'est pas corrélée avec la sensibilité sur tubercules. Ainsi, une variété peut être résistante au mildiou sur feuillage et sensible au mildiou sur tubercules et inversement.

Pour connaître le seuil de sensibilité de vos variétés, vous pouvez vous connecter sur le site internet Arvalis-infos :

http://www.fiches.arvalis-infos.fr/liste_fiches.php?fiche=var&type=001

Planter suffisamment profond, avec un buttage bien appuyé, pour éviter la formation de crevasses, permet de limiter la contamination des tubercules par les spores de mildiou.

Situation au 03 août 2017

Rappel, le seuil de nuisibilité dépend d'une part du niveau de risque, traduit par le potentiel de sporulation (« quantité de maladie qui pourrait apparaître »), et d'autre part des conditions climatiques qui permettent ou non l'expression de ce potentiel de sporulation.

Sur la base des modélisations Mileos, sur des parcelles témoins non irriguées, le seuil de nuisibilité a été atteint sur les secteurs de Louville, Pré-Saint-Evroult, Amilly, Férolles et Gien pour les variétés sensibles (voir le tableau ci-dessous pour les dates).

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboueurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Département	Stations météo	Niveau de risque (potentiel de sporulation) au 03/08	Jours où le seuil de nuisibilité a été atteint	Seuil indicatif de risque du 03/08			Pluie (en mm) depuis le 30/07
				VS*	VI*	VR*	
Eure-et-Loir (28)	Allaines (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	3.2
	Chartres (8h)	Faible	-	NON	NON	NON	1
	Guillonville (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.4
	Louville (6h)	Moyen	Le 01/08 pour VS	NON	NON	NON	5.7
	Pré-Saint-Evroult (6h)	Moyen	Le 01/08 pour VS	NON	NON	NON	1.6
	Viabon (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	7.8
Loir-et-Cher (41)	La Chapelle Vicomtesse (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0
	Ouzouer le Marché (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0
	St Léonard en Beauce (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.4
Loiret (45)	Amilly (5h)	Moyen	Les 01, 02, 03/08 pour VS	OUI	NON	NON	6
	Boisseaux (4h)	Faible	-	NON	NON	NON	1
	Férolles (4h)	Moyen	Le 01/08 pour VS	NON	NON	NON	2
	Gien (5h)	Moyen	Les 01 et 02/08 pour VS	NON	NON	NON	-
	Outarville (6h)	Moyen	-	NON	NON	NON	1
	Pithiviers (3h)	Moyen	-	NON	NON	NON	3.5
Essonne (91)	Boigneville (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	1.6

* VS = variétés sensibles

VI = variétés intermédiaires

VR = variétés résistantes

Analyse du risque et prévisions

Prévisions météo pour les 8 jours à venir : temps sec jusqu'à mardi où les pluies pourraient refaire leur apparition. **Ce temps peut être favorable au mildiou dans les secteurs où le risque est moyen. En effet les spores potentiellement présentes dans l'environnement pourraient être libérées par les prochaines pluies.**

Analyse du risque :

Comme indiqué dans le tableau, 5 secteurs ont déclenchés ces 3 derniers jours. Nous sommes toujours dans une situation assez difficile à appréhender puisque le risque est assez faible, mais dans certains secteurs les conditions climatiques locales suffisent à déclencher de petites sporulations sur les variétés sensibles. Il faut donc être vigilant sur les variétés sensibles qui ne sont pas encore défanées, d'autant plus avec les irrigations.

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboureurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018